<u>Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Gaston Eyskens</u> à la Chambre le 25 juin 1968 et au Sénat le 25 juin 1968

Mesdames, Messieurs, le Gouvernement qui se présente aujourd'hui devant les Chambres est né de longues négociations entre le Parti Social-Chrétien et le Parti Socialiste Belge. Ces négociations ne pouvaient manquer d'être difficiles ; en effet, elles portaient sur un ensemble de problèmes sur lesquels les Belges se sont divisés au cours des dernières années. Aussi, n'est-ce pas sans peine que certaines difficultés ont pu être aplanies. Mais un accord s'est finalement dégagé sur un ensemble de solutions à apporter aux problèmes importants de l'avenir du pays.

Ces solutions sont détaillées dans le texte annexé à notre déclaration. Il va sans dire que le point 8 de cet accord, qui concerne le fonctionnement du Parlement, est de la compétence exclusive de ce dernier.

De nombreux problèmes qui feront l'objet des préoccupations du Gouvernement ne sont pas évoqués ici. En effet, notre déclaration gouvernementale ne veut pas être un inventaire précis et détaillé de toutes les mesures que le Gouvernement compte prendre, mais bien l'exposé des axes principaux d'une politique. Durant le débat qui va suivre, le Gouvernement aura d'ailleurs l'occasion de répondre à toutes les questions qui lui seront posées. Pour le reste, la majorité et l'opposition nous jugeront sur nos actes chaque fois qu'il leur plaira.

Nous voulons cependant, dans une courte déclaration liminaire, exposer nos vues sur les deux grands problèmes qui dominent les devoirs de cette législature :

- 1. Résoudre notre contentieux communautaire vite et globalement et assurer la modernisation de l'Etat. A cette fin, le Gouvernement présentera au Parlement un ensemble de mesures qui seront exécutées parallèlement ;
- 2. Relever les défis d'une société en mutation rapide. Aujourd'hui, en effet, tous les pays de l'Occident connaissent les difficiles métamorphoses d'un monde en progrès accéléré : l'irrégularité de la croissance de région à région et d'industrie à industrie, l'instabilité de l'emploi, l'usure rapide des hommes et des idéologies, les bouleversements explosifs du cadre de vie.

Nous croyons que le maintien d'une Belgique fondée sur l'union des Communautés est la chance unique de notre progrès à tous dans une Europe forte. Nous sommes convaincus que l'immense majorité de ce pays pense de même.

Mais cette Belgique doit être à la fois plus régionale et plus européenne. Plus régionale car, loin de constituer un retour aux particularismes du passé ou de freiner le progrès vers des ensembles plus larges, le régionalisme économique et culturel met le développement économique et social au service de l'homme.

Au point de vue culturel, le Gouvernement propose la réalisation effective et complète de l'autonomie des deux grandes Communautés, sans oublier la Communauté de langue allemande.

Dans le domaine administratif, il s'engage hardiment dans la voie de la décentralisation et de la déconcentration.

Au point de vue économique, tout en maintenant l'unité de stratégie indispensable, il associera étroitement les Régions flamande, wallonne et bruxelloise à l'élaboration et à l'exécution

du plan économique, grâce aux nouvelles structures qui seront mises en place à bref délai dans chaque Région. Il convient de préciser à ce propos que l'arrondissement de Nivelles fait partie intégrante de la Région wallonne et les arrondissements de Hal-Vilvorde et de Louvain de la Région flamande. A ce titre, ils relèvent de la compétence respective du Conseil économique wallon et de l'"Economische raad voor Vlaanderen". Ces arrondissements ont toutefois, avec l'arrondissement de Bruxelles, des problèmes et des intérêts communs dont le Conseil économique brabançon assurera l'indispensable coordination.

Le Gouvernement renforcera la sélectivité des incitants économiques au bénéfice des Régions qui en ont le plus urgent besoin. Ces incitants seront répartis paritairement entre les deux grandes Régions du pays en attendant l'établissement d'un inventaire objectif et complet de leurs besoins.

Cette Belgique plus régionale doit également être plus européenne.

A quelques jours de la réalisation intégrale de l'union douanière européenne, il est presque banal de parler de la sorte. Et pourtant, un long chemin reste encore à parcourir pour faire réellement cette Europe économique et politique indispensable à la prospérité de notre pays et de nos Régions. Le Gouvernement s'emploiera à accélérer au maximum la réalisation de la communauté économique de l'union économique et à l'ouvrir largement aux autres Etats qui en acceptent les principes.

Une attention particulière devra être réservée à la modernisation de l'Etat.

Aujourd'hui, chacun s'adresse à l'Etat pour résoudre ses problèmes, car les individus, les entreprises et les groupes n'ont souvent plus ni la force, ni les moyens d'agir seuls. L'Etat luimême éprouve des difficultés accrues pour dominer les problèmes de notre société, parce que tout a changé plus vite et plus profondément que nos habitudes, nos méthodes et nos attitudes. L'Etat doit donc revoir son organisation, adapter ses moyens aux structures nouvelles, de manière à mieux soutenir les efforts de tous, les coordonner et leur assurer une efficacité maximum.

Dans un monde en mutation rapide, il faut résolument voir loin sous peine de n'arriver nulle part. Qu'il s'agisse de développement économique, de progrès social, de recherche scientifique, de promotion culturelle, nous voulons que soient élaborés et appliqués, en collaboration avec les intéressés, les programmes qui serviront de guide à l'action du pouvoir politique et des forces vives du pays.

C'est dans ce but que les fonctions de programmation scientifique et économique seront l'une et l'autre restructurées et regroupées.

Le Conseil supérieur des finances rénové élaborera une programmation financière ; une programmation des dépenses publiques sera progressivement mise en oeuvre, dans le cadre d'une saine gestion financière.

Notre but est plus que jamais le progrès social, mais ce progrès social doit prendre une envergure nouvelle, tant pour les indépendants que pour les salariés. Une vraie politique de l'emploi, c'est d'abord créer de nouveaux emplois plus qualifiés, car il n'y a pas de progrès social possible sans une politique active de promotion industrielle et une répartition mieux équilibrée des investissements.

Une politique de la santé, c'est assurer contre les risques de maladie et d'invalidité, mais surtout mieux organiser la prévention de la maladie et de l'invalidité et mieux protéger le patrimoine-santé. Une politique de logement, c'est sans doute octroyer des primes, c'est aussi rénover les agglomérations vieillies et démolir les taudis, lutter contre la spéculation foncière et promouvoir une esthétique nouvelle.

Une politique de la jeunesse, c'est assurer la participation de la jeunesse non seulement à l'organisation des loisirs, mais à l'ensemble des structures qui conditionnent son avenir. Une politique de la vieillesse, c'est bien sûr assurer la sécurité des personnes âgées, augmenter leur pension, mais encore aborder globalement tous les problèmes humains du troisième âge.

Le progrès social, c'est accorder une réelle priorité aux plus déshérités, aux handicapés qui ont droit à la solidarité dont on parle tant. C'est dans cet esprit que le Gouvernement organisera le droit à un minimum social pour tous les citoyens et consentira un effort financier important pour tous les déshérités.

Enfin, il n'y a pas de vraie politique sociale sans une importante contribution nationale de coopération avec les pays en développement ; les progrès dans ce domaine doivent être parallèles à ceux de notre politique sociale intérieure. Le Gouvernement veillera à ce que la croissance de l'effort social global de la Belgique tienne compte davantage de nos solidarités mondiales.

Décidé à observer et exécuter le Pacte scolaire avec le souci de réaliser une programmation équilibrée de l'enseignement, garantissant le libre choix des parents, le Gouvernement affirme d'autre part sa volonté d'adapter notre système d'enseignement aux réalités de notre temps, revoir son esprit, ses programmes et ses méthodes. Cette exigence vaut pour tous les degrés : du niveau primaire jusqu'aux études supérieures.

Il faut que chacun puisse disposer des meilleures techniques de formation pour suivre, comprendre et orienter les grandes mutations de notre époque. La jeunesse s'est rendue compte de cette nécessité. Elle veut que ses facultés créatrices et sa volonté de travail puissent s'épanouir. Elle veut que ses espérances puissent se concrétiser dans l'action.

Toutes ces considérations s'appliquent encore davantage à l'enseignement universitaire. Nous voulons que l'université accueille bien plus qu'aujourd'hui les meilleurs éléments de toutes les classes sociales pour les former aux plus hautes disciplines et les mettre en même temps au service de la Nation et de l'ensemble de l'humanité. Nous voulons que l'université reste le creuset où se forment les hommes capables de comprendre et maîtriser les problèmes d'une époque de perpétuelle mutation. C'est pourquoi les ministres de l'Education nationale réuniront à bref délai une "Conférence de la rénovation universitaire" composée des représentants des milieux académiques, économiques et sociaux, ainsi que des représentants des étudiants et du personnel scientifique, technique et administratif, cette commission sera chargée de faire des propositions au Gouvernement sur tous les points essentiels à l'établissement d'une nouvelle charte universitaire. Les conclusions de cette conférence permettront au Gouvernement, ainsi qu'à la communauté universitaire, de prendre chacun pour leur part les mesures de nature à consacrer la rénovation de l'université.

Enfin, il faut en même temps et dans le même esprit, rénover l'enseignement supérieur non universitaire pour que les diplômés puissent occuper les fonctions auxquelles on les prépare. Réserver les fonctions dirigeantes aux seuls universitaires est un privilège mal fondé qui détourne trop de jeunes de la formation technique. L'actuel courant de contestation qui traverse de nombreux pays n'est sans doute que l'expression d'un désir accru de participation.

Le problème est complexe et les solutions difficiles. Nous devons pourtant mobiliser toute notre énergie, notre imagination et notre intelligence pour résoudre les problèmes de la participation des citoyens à la politique, des travailleurs à l'entreprise, des étudiants à l'université. L'avenir de notre société et spécialement celui de notre jeunesse est à ce prix.

L'avenir de la Belgique est entre nos mains. Il dépend moins des textes des accords que de l'esprit qui les animeront.

Nous devons, sur les thèmes fondamentaux de la révision de la Constitution, rechercher obstinément l'entente la plus large. La révision du pacte fondamental est en effet une nécessité absolue. Quand le moment sera venu de soumettre à la discussion du Parlement les dispositions de révision de la Constitution, nous souhaitons recueillir l'adhésion, non seulement des partis de la majorité, mais aussi des membres de l'opposition.

Le pays ne nous pardonnerait pas un échec. Il serait placé devant des problèmes insolubles.

Au-delà de toutes les divergences qui pourront nous opposer dans cette enceinte, le Gouvernement prend l'engagement de lutter au maximum de ses forces pour remplir sa mission essentielle : construire un pays moderne fondé sur la reconnaissance des communautés qui le composent et prêt à tenir sa place dans l'Europe.